

Conseil du 9^e arrondissement de Paris
Séance du lundi 16 mai 2022

Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif à la protection des arbres à Paris

Vu le Plan Biodiversité adopté par Conseil de Paris le 22 mars 2018 et valable jusqu'en 2024 ;

Considérant qu'être attaché et sensible à la présence d'arbres à Paris sont des sentiments partagés par les quasi-totalité des Parisiennes et des Parisiens ;

Considérant que la destruction des arbres, notamment sur le Champ-de-Mars, dans le bois de Vincennes (prolongement de la ligne 1 semi-enterré) et Porte de Montreuil sont en contradiction avec les déclarations de la Maire de Paris qui dit faire de la végétalisation et de l'écologie des éléments fondamentaux de sa politique municipale ;

Considérant les conclusions du GIEC qui, dans son rapport de 2022, précise que face au développement des villes (70% de la population mondiale en 2050), il est important de repenser le fonctionnement futur des zones urbaines "*grâce à une consommation d'énergie réduite, à l'électrification des transports et à une meilleure absorption et stockage du carbone en utilisant la nature*" ;

Considérant que, selon une étude parue dans la revue *Nature*, plus un arbre est ancien, plus il stocke de CO₂, et que, plus il grandit rapidement, plus il stocke de CO₂ rapidement (entre 10 et 50kg/an pour les arbres nouveaux, entre 20 et 30kg/an pour les arbres communs), démontrant ainsi la nécessité de préserver les arbres existants plutôt que de préférer systématiquement la plantation de nouveaux arbres ;

Considérant que ces éléments permettent d'affirmer que les arbres, leur plantation et leur développement jusqu'à maturité et au-delà, sont des outils indispensables quand on veut une ville de Paris « zéro carbone » et que ces abattages de grande ampleur sont en contradiction totale avec les objectifs affichés par la municipalité ;

Considérant qu'il ne suffit pas de planter des arbres et de ne pas les abattre pour réussir à atteindre ces objectifs ;

Considérant que malheureusement la mairie de Paris ne fait preuve d'aucune précaution concernant les racines des arbres quand elle effectue des travaux de voirie, entraînant une fragilisation et un dépérissement de ceux-ci légitimant *in fine* leur abattage, comme l'a illustré l'injustifié tronçonnage de la glycine centenaire de la place du Tertre (18^e) en mars 2021 à la suite d'un rejointement des pavés de l'esplanade ;

Considérant que les arbres permettent de maintenir et même d'améliorer la biodiversité de la ville en favorisant la présence notamment des abeilles et autres insectes pollinisateurs, de papillons, d'oiseaux, de reptiles (lézards) et même de petits mammifères (écureuil), et que ce rôle joué par les arbres croît en importance avec leur âge ;

Considérant que les arbres permettent de rafraîchir l'air (de 0,5 °C à 2 °C) grâce au phénomène d'évapotranspiration, extrêmement utiles en période de canicule et pour lutter contre les îlots de chaleur urbain (ICU) ;

Considérant que les arbres permettent de gérer les précipitations en absorbant la pluie, réduisant ainsi les rejets à la Seine qui, lors des fortes précipitations, ne sont pas traités par le circuit de traitement des eaux usées de voirie, inadapté à ces volumes d'eau exceptionnels ;

Considérant que les arbres, grâce notamment à leur feuillage, absorbent des polluants dangereux pour les humains (ONG Nature Conservancy) et contribuent à réduire les concentrations en particules fines de 20 % à 50 % ainsi que l'ozone, les oxydes d'azote, le monoxyde de carbone, le dioxyde de soufre ;

Considérant que les arbres, en particulier les plus âgés, sont des éléments irremplaçables du patrimoine, du paysage et de la beauté de Paris mais ils ont aussi une valeur inestimable en terme de captation de carbone et de réservoir de biodiversité ;

Considérant que la ville de Paris a largement communiqué sur la mise en place de son plan arbres sans en tenir compte dans sa gestion quotidienne ;

Considérant que Paris est l'une des villes les plus visitée au monde et qu'en raison de son rôle mondial, elle devrait être un exemple en matière de protection des arbres qui sont des atouts majeurs notamment dans la lutte contre les îlots de chaleurs ;

Considérant que ces abatages se font sans qu'une véritable concertation ne soit menée avec les habitantes et habitants, les commerçants, les associations, les conseils de quartier et les élues et élus, mettant les habitants devant le fait accompli ;

Considérant que quand on doit faire face à des problèmes aussi graves que l'adaptation de Paris au changement climatique et la santé de ses habitantes et habitants, que la réduction de nos émissions de GES, que la préservation du climat et de la biodiversité, que la limitation des pollutions de l'air et que le bien-être et la santé publique, il est irresponsable de se contenter de belles campagnes de communications et de déclarations hypocrites.

Considérant les retours d'expérience positifs nombreux des riverains des nombreux aménagements livrés dans le 9^e depuis 2014 (Martyrs, Montyon, Delta, Manuel, Trévisé, Milton, Pierre Haret...) privilégiant la plantation d'arbre en pleine terre ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris s'engage solennellement à revoir totalement leur politique concernant les arbres à Paris en :

- **Préservant ceux qui existent notamment lors des travaux de voirie et travaux d'aménagements de site,**
- **Proposant systématiquement d'intégrer aux projets urbains, la préservation des arbres existants et la plantation de nouveaux, aux essences plus variées**
- **En intégrant de toute urgence dans son plan arbres la rue de Châteaudun, la rue du Faubourg Montmartre et la rue Notre-Dame de Lorette, identifiées comme « grands axes plantables » par l'APUR lors de son étude « orientations pour des espaces végétalisés à Paris » publiée fin décembre 2020.**